



Environnement

## RECONNAÎTRE UN MILIEU HUMIDE POUR ÉVITER BIEN DES SOUCIS

### LES MILIEUX HUMIDES ET L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Les milieux humides sont des écosystèmes très riches qui ont des [rôles écologiques importants](#) tant pour la nature que l'homme. Pour ces raisons, une législation stricte entoure leur protection. Au Québec, il existe la [Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques](#) qui est en vigueur depuis 2017. Celle-ci a pour but de freiner la perte de milieux humides dans la province par le principe d'aucune perte nette. Ainsi, une personne désirant mener un projet dans un milieu humide devra non seulement obtenir une autorisation en déposant une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), mais il devra également, dans certains cas, compenser de façon financière ou en créant de nouveaux milieux humides ou en restaurant des existants.

C'est pourquoi il est primordial de savoir les reconnaître et les délimiter afin d'éviter tout empiètement sans autorisation. Un tel manquement peut conduire à un avis d'infraction qui occasionnera des retards dans votre calendrier de réalisation, des frais imprévus ainsi que potentiellement des amendes.

### VÉRIFICATION DE LA PRÉSENCE DE MILIEUX HUMIDES

Pour déterminer si un milieu humide est présent sur une propriété, vous pouvez commencer par consulter la carte interactive des milieux humides disponible sur le site de [Canards Illimités Canada](#) (CIC). Cet outil n'est pas suffisant pour bien identifier et délimiter un milieu humide, mais il vous fournit un premier aperçu sur la présence potentielle de milieux humides sur votre terrain ou dans son entourage. Il y a plusieurs milieux humides qui n'apparaissent pas sur les cartes de CIC, en particulier ceux de petite taille. Pour bien caractériser et s'assurer de l'étendu des milieux humides, il faut effectuer un inventaire terrain. Pour vous aider dans cette tâche, le guide intitulé « [Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional](#) » est disponible et correspond à la méthode approuvée par le MELCC. L'annexe 5 de ce document présente une fiche qui identifie les critères nécessaires pour déterminer si on est en présence d'un milieu humide ou non. Le reste du guide donne les informations nécessaires pour compléter cette fiche et en tirer les conclusions appropriées. Nous-mêmes, en tant que biologistes, utilisons cette fiche et ce guide sur le terrain.



## CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES MILIEUX HUMIDES

Trois principaux critères sont considérés pour déterminer si nous sommes en présence d'un milieu humide: l'hydrologie, les sols et la végétation.

**Pour l'hydrologie**, on note la présence de marques laissées par l'eau, comme des débris, des lignes de mousses sur le tronc des arbres ou de la litière noire peu décomposée. L'hydrologie n'est toutefois pas un critère suffisant pour confirmer la présence d'un milieu humide puisque trop variable entre les années. Ce sont les deux autres critères qui permettent d'établir un verdict sûr et juste.

**Pour le critère des sols**, il faut déterminer s'ils sont hydromorphes ou non, c'est à dire saturés en eau pour une période prolongée. La présence d'eau limite l'oxygène disponible dans le sol. Plus un sol sera inondé longtemps et de façon importante, plus ses caractéristiques sont modifiées en conséquence. Un sol présentant des mouchetures, une couleur grise ou une épaisse couche de matière organique est probablement hydromorphe. Le [livre du système canadien de classification des sols](#) et une [charte de Munsell](#) sont deux outils utiles pour pousser plus loin la caractérisation des sols. Bien entendu, les sols ont un effet direct sur la végétation qui y pousse.

**La végétation** est un critère important, car seules certaines espèces de plantes sont adaptées aux conditions particulières des sols hydromorphes et à la présence régulière d'eau. Ces plantes sont dites hydrophytes. Certaines plantes sont seulement présentes dans les milieux humides, comme les quenouilles par exemple. On dit alors qu'elles sont obligées des milieux humides. D'autres sont généralement dans les milieux humides, mais il arrive qu'elles poussent dans d'autres conditions. Ce sont les plantes facultatives des milieux humides. L'érable rouge fait partie de cette catégorie. À l'opposé, certaines plantes ne sont jamais trouvées dans les milieux humides ou encore on les retrouve autant dans les milieux humides que dans les milieux terrestres. Cette dernière catégorie regroupe les plantes non indicatrices des milieux humides. Le bouleau blanc et l'érable à sucre sont des espèces non indicatrices des milieux humides. Une liste des principales espèces susceptibles d'être retrouvées lors d'un inventaire et leur statut hydrique se trouve à l'annexe 1 du guide sur l'identification et la délimitation des milieux humides du Québec méridional. Il existe aussi plusieurs guides et clés en format [papier](#) ou sur [internet](#) que vous pouvez utiliser pour identifier les différentes espèces végétales. En évaluant la proportion des plantes qui dominent chacune des classes précédemment décrites, on détermine si la végétation présente sur notre terrain est typique des milieux humides. Un milieu naturel est dit humide si plus de 50% des plantes qui dominent l'espace sont hydrophytes.

Les deux derniers critères abordés, soit les sols et la végétation, nous permettent de conclure sur la présence de milieu humide. La présence d'un sol hydromorphe ou d'une dominance de plantes hydrophytes confirme la présence d'un milieu humide.

Il existe plusieurs types de milieux humides. Certains sont très faciles à identifier vu la présence d'eau ou de tourbe, comme les marais, les étangs et les tourbières, alors que d'autres, les marécages par exemple, sont moins évidents. Des perturbations antérieures qui ont modifié l'hydrologie d'un site peuvent également rendre l'identification d'un milieu humide plus complexe. L'appel à des biologistes expérimentés peut aider à faire une identification appropriée.

Nous vous invitons à nous contacter pour toute question relative à la présence suspectée ou confirmée de milieux humides sur votre terrain. Il nous fera plaisir de vous assister.

POUR TOUTE QUESTION

**Daniel Tarte**, Biologiste senior  
450 714-0709, poste 1  
danielt@t2environnement.com

**Hugo Thibaudeau Robitaille**, Biologiste senior, M.Sc.  
450 714-0709, poste 2  
hugotr@t2environnement.com



LIGNE DE MOUSSES  
SUR LES TRONCS



HORIZON  
ORGANIQUE



MARÉCAGE  
ARBORESCENT